

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 Septembre 2024

Les membres de l'association **VEXIN NATURE QUALITÉ DE VIE** se sont réunis le 20 Septembre 2024 à 19H00, au siège de l'Association, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique le 11 Septembre 2024, par Nathalie Barbosa Roa, coprésidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Madame Sophie AROUET, coprésidente. Elle est assisté des autres membres du Conseil : Nathalie Barbosa Roa, Gérard COLLIOU, Silvia TRITSCHLER.

Vingt-cinq(25) membres étaient présents ou représentés à cette assemblée, sur un total de soixante-cinq (65) membres, découlant de la feuille de présence émargée et signée par tous.

Conformément aux conditions fixées à l'Article 24 des statuts, un cinquième au moins des membres de l'association sont présents ou représentés, l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Compte rendu de notre participation au forum des associations de Vexin-sur-Epte
2. Bilan de recherches archéologiques en cours à Cahaignes et conséquences pour Terreal
3. Point sur notre requête en justice contre la carrière d'argile
4. Tableau estimatif du coût de démarches juridiques envisageables (hors forfait avocat)
5. Situation de la trésorerie au 20 septembre 2024
6. Questions diverses

1. Compte rendu de notre participation au forum des associations de Vexin-sur-Epte

Avec l'objectif de faire comprendre à tous les villageois de VSE qu'il faut se motiver et bouger pour protéger notre commune des nuisances écologiques qui réduisent notre qualité de vie comme les éoliennes, le méthaniseur et maintenant la carrière d'argile.

Notre Stand a inclus plusieurs activités ludiques s'adressant aux petits comme aux grands et beaucoup de gens sont venus parler avec nous et se renseigner sur notre association, nous avons eu une adhésion et un don .

Après avoir écouté notre compte rendu sur notre participation au forum des associations, un adhérent propose que l'association participe au Grand déballage de Vernon (foire à tout) et s'engage à se charger de son organisation sur place. L'assemblée est d'accord. Le bureau propose alors aux membres de l'association de donner des objets pour cette activité, dont la totalité des gains seront versés sur le compte bancaire de l'association.

Trois créneaux sont à prévoir pour des permanences à la Mairie afin que les adhérent-es puissent apporter leur contribution.

2. Bilan recherches archéologiques

Les archéologues travaillent sur le terrain prévu pour la Carrière jusqu'à la fin Octobre, peut-être jusqu'à la mi-Novembre en fonction de ce que leur administration leur permettra de faire... ils ont trouvé des objets du Néolithique, surtout beaucoup de céramiques ainsi que beaucoup de coquillages qui servaient de liant pour l'argile dans la fabrication des céramiques. Ils ont aussi trouvé du mobilier lithique (divers outils en pierre taillée ou polie).

Dans l'Eure on trouve assez souvent des vestiges de cette époque. Ces fouilles sont faites en contrebas du chemin de l'osier.

Question adhérent : Pas des nouvelles sur Natura 2000 ?

Non, nous allons refaire une demande officielle pour essayer d'avoir des nouvelles du côté de SNA car le premier mail adressé à Monsieur Duché par personne interposée n'a pas été suivi d'une réponse.

3. Point sur notre requête en justice

L'avocat a fait une requête sommaire auprès du tribunal administratif en contestant la légalité de l'autorisation donnée par le préfet. A la suite de cette requête le tribunal administratif en a avisé les parties concernées : Préfecture et Terreal et ces derniers doivent désormais apporter leurs arguments contradictoires. En attendant le dossier des parties mises en cause, le juge du tribunal peut engager toutes les procédures qui lui semblent utiles pour pouvoir étayer son jugement à partir d'enquêtes et d'expertises. Lorsqu'il clôturera l'instruction, les parties adverses seront convoquées et jugement sera rendu.

Toutefois cette procédure en cours ne nous permet pas de bloquer le démarrage des travaux de la carrière. mais grâce à la requête que nous avons déposée nous sommes en droit de faire un référé de suspension, pour que les travaux soient arrêtés tant que le jugement n'est pas rendu.

Pour tenter de faire arrêter les travaux débutés par Terreal, nous n'avons donc d'autre possibilité juridique que de faire un référé de suspension auprès du tribunal de Rouen

Les adhérents présents durant cette assemblée générale ont donné leur accord pour engager ce référé de suspension (deux abstentions), si l'avocat nous dit que ça vaut le coup d'essayer, même si nous ne sommes pas certains d'obtenir gain de cause, ce qui ne voudrait pas dire, pour autant, que le combat serait perdu. Terreal aurait alors tout intérêt à essayer d'accélérer le jugement du tribunal administratif, pour essayer de limiter le risque de financer des travaux très coûteux, sans avoir la certitude de pouvoir rentabiliser ses investissements.

Pour ce qui concerne le référé de suspension, notre avocat nous a dit, puisqu'il est habitué, que cela devrait nous coûter entre 1000 et 1500 euros. Mais il est impossible de calculer à l'avance le coût total d'un procès, car cela varie en fonction de plusieurs éléments : la juridiction saisie, la procédure utilisée, la complexité de l'affaire et le sens du verdict.

4. Estimatif du coût de démarches juridiques envisageables (hors forfait avocat)

Les frais de justice sont tous les frais de procédures nécessaires pour qu'un tribunal soit saisi et que le procès ait lieu. Il s'agit des frais suivants :

- Rémunération des auxiliaires de justice, commissaires, huissiers
- Frais liés à l'introduction de l'action en justice

- Frais liés au déroulement de la procédure (exemple : frais d'enquêtes complémentaires et d'expertise)
- Frais liés à l'exécution de la décision rendue par la justice (exemple : frais de signification Acte par lequel une partie informe son adversaire d'un acte ou d'une décision de justice par l'intermédiaire d'un commissaire de justice).

5. Situation de la trésorerie au 20 septembre 2024

La bonne nouvelle est qu'on a déjà assez de argent pour payer l'avocat (deuxième virement prévu fin Septembre)

Solde créditeur 31/12/2023 (compte courant et livret bleu)	4 376,86€
---	------------------

REVENUS 2024		
Cotisations et dons pour avocats Adhérents 2024 : 64 membres Adhérents 2025 : 18 personnes ont adhéré pendant la assemblée	chèques	1 590,00 €
	espèces	270,00 €
	virements	2 230,00 €
Subvention VSE		- €
Remboursement frais gestion CM		3,98 €
TOTAL revenus 2024		4 093,98 €

DÉPENSES 2024	
Frais gestion CM	55,68 €
frais avocats	7 188,00 €
Frais réception de janvier 2024 (galettes)	284,34 €
Frais hébergement site internet 2023/2024	99,19 €
Reprise provision site internet	-50,00 €
TOTAL dépenses 2024	7 577,21 €

Solde créditeur 30/09/2024 (tient en compte des adhésions faites pendant l'assemblée)	893,63 €
---	-----------------

6. Questions diverses

Le problème de ramassage des enfants généré par le début des travaux : ceux qui habitent en bas du village doivent descendre une route en pente avec deux virages sans visibilité et sans trottoir et cela bientôt dans l'obscurité dès le changement d'horaire pour l'hiver. L'association s'engage à contacter la Mairie et à faire venir un huissier si cela s'avère nécessaire

PS : la lettre envoyée par l'Association le 27 septembre dernier a entraîné la Mairie à remédier à ce problème qui n'est, à ce jour, plus d'actualité pour les enfants, pendant les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Les coprésidentes
Madame Nathalie BARBOSA ROA

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large, flowing 'N' and 'B'.

Madame Sophie AROUET

A stylized, cursive signature in purple ink, featuring a large, flowing 'A' and 'R'.

Autres membres du Conseil présents :

Madame Silvia TRITSCHLER,

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large, flowing 'S' and 'T'.

Monsieur Gérard COLLIOU

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large, flowing 'G' and 'C'.